



**ASSOCIATION DE SOCCER DE CHARLESBOURG**

[bureau@ascharlesbourg.com](mailto:bureau@ascharlesbourg.com)

[www.ascharlesbourg.com](http://www.ascharlesbourg.com)

Tél : 418-622-2625

---

## Politique et procédure de remboursement de l'ASC

---

### **Politique de remboursement de l'ASC**

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, l'Association de soccer de Charlesbourg (ASC) s'est dotée d'une politique de remboursement lui permettant d'administrer adéquatement les demandes reliées au remboursement du coût d'inscription.

L'emploi du masculin dans le document a comme simple objectif d'alléger la lecture de celui-ci.

---

### **Procédures :**

- Tout membre désirant un remboursement doit transmettre sa demande par écrit, via le formulaire à la fin de ce document, et renvoyer le tout complété à l'adresse [bureau@ascharlesbourg.com](mailto:bureau@ascharlesbourg.com) ou venir le déposer en main propre au bureau de l'ASC.
- Aucune demande ne sera traitée sans la réception à l'ASC du formulaire rempli.

---

### **Traitement du dossier :**

1. **Si la demande d'inscription n'a pas encore été traitée,** 100 % du coût d'inscription sera remboursé (votre chèque sera dans ce cas détruit ou votre paiement remboursé)
2. Si la demande d'inscription a été traitée, des frais administratifs de 15\$ seront retenus. (Une demande est traitée lorsqu'on crée ou renouvelle le passeport du joueur ou de la joueuse dans la base de données informatique.)
3. Si le joueur a participé aux journées de formations des équipes (U-09 à U-12) ou au camp de sélection U-13 à U-18), des frais de 20\$ seront retenus en plus du frais administratifs (15\$).
4. Si la saison est débutée, la saison débutant dès les premiers entraînements du joueur, l'ASC rembourse une partie du coût d'inscription (moins les frais administratifs de 15\$, moins les frais des camps, si applicable) au prorata des semaines écoulées (excluant les séries).



## ASSOCIATION DE SOCCER DE CHARLESBOURG

[bureau@ascharlesbourg.com](mailto:bureau@ascharlesbourg.com)

[www.ascharlesbourg.com](http://www.ascharlesbourg.com)

Tél : 418-622-2625

---

### Aucun remboursement dans les cas suivants :

---

- Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur la fiche d'inscription.
- Lorsqu'un joueur a déjà joué un ou des matchs et qu'il décide d'aller jouer dans une autre association pendant la saison en cours.
- Si la demande de remboursement nous est parvenue après une période de 30 jours suivant la date de fin de la saison. La date de fin de saison est celle où le dernier match de la saison est joué par toutes les équipes dans la catégorie du joueur, excluant les séries.

---

### Émission des chèques de remboursement :

---

Il y a un délai minimum de 15 jours ouvrables avant l'émission du chèque ou du remboursement en ligne.



**ASSOCIATION DE SOCCER  
DE CHARLESBOURG**  
[bureau@ascharlesbourg.com](mailto:bureau@ascharlesbourg.com)  
[www.ascharlesbourg.com](http://www.ascharlesbourg.com)  
Tél : 418-622-2625

---

## Formulaire de demande de remboursement

---

Date de la demande :

Nom du joueur :

Date de naissance :

Catégorie :

Nom du parent payeur :

Nombre de parties jouées :

Participation journées de formation :

Oui

Non

Téléphone :

Avez-vous un autre enfant inscrit pour la saison

Oui

Non

Raison de la demande (si blessure ou maladie, joindre le billet médical) :

### Réservé au registraire :

Mode de paiement :    Stripe            Chèque            Bureau

Montant payé : \_\_\_\_\_

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

Fait Par : \_\_\_\_\_

### Calcul du remboursement :